

# rapport du président du jury

Concours et examens



Filière technique

## CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL SESSION 2017

**Spécialités :**  
**Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers**  
**Environnement, hygiène**

*Le concours d'agent de maîtrise territoriale a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.*

### I - Concours d'agent de maîtrise territoriale

#### A - Calendrier

Période d'inscription	Du 13 septembre au 13 octobre 2016
Période de retrait des dossiers	Du 13 septembre au 5 octobre 2016
Date limite de retour des dossiers	13 octobre 2016
Epreuves écrites d'admissibilité	26 janvier 2017
Réunion de jury d'admissibilité	7 mars 2017
Epreuves orales d'admission	Du 3 au 6 avril 2017
Réunion de jury d'admission	6 avril 2017

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Bretagne



## B - Inscriptions

703 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 13 septembre et le 5 octobre 2016.

Sur les 513 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 2 dossiers ont été refusés car envoyés hors délais (c'est-à-dire après le 13 octobre 2016, cachet de la poste faisant foi).

58 candidats n'ont pas été admis à concourir pour les motifs suivants :

- 49 candidats du concours externe ne remplissaient pas la condition de diplômes requise (un seul diplôme ou de niveau inférieur ou diplôme non homologué) ou ont obtenu une décision d'équivalence défavorable,
- 7 candidats du concours interne ne remplissaient par la condition d'ancienneté ou la condition de justifier d'un emploi technique du niveau de la catégorie C,
- 2 candidats en troisième concours ne remplissaient par la condition d'ancienneté ou la condition de justifier d'activités correspondant à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue.

4 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi, 453 candidats ont été admis à concourir, répartis comme suit selon les spécialités :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Nombre	Pourcentage
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	306	67.55 %
Environnement, hygiène	147	32.45 %
<b>TOTAL</b>	<b>453</b>	<b>100 %</b>

Parmi ces candidats, 5 candidats ont été admis à concourir sous réserve de présenter la (ou les) pièce(s) manquante(s) à leur dossier, au plus tard le jour des épreuves.

Aucun de ces 5 candidats n'a régularisé sa situation.

## C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 47, répartis de la manière suivante :

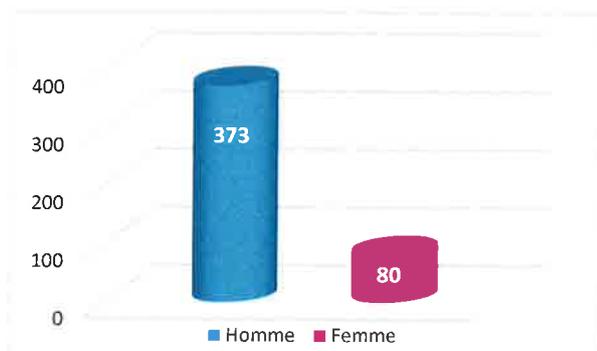
SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	10	16	4	30
Environnement, hygiène	6	9	2	17
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>47</b>

## II - Candidats

### A - Origine géographique

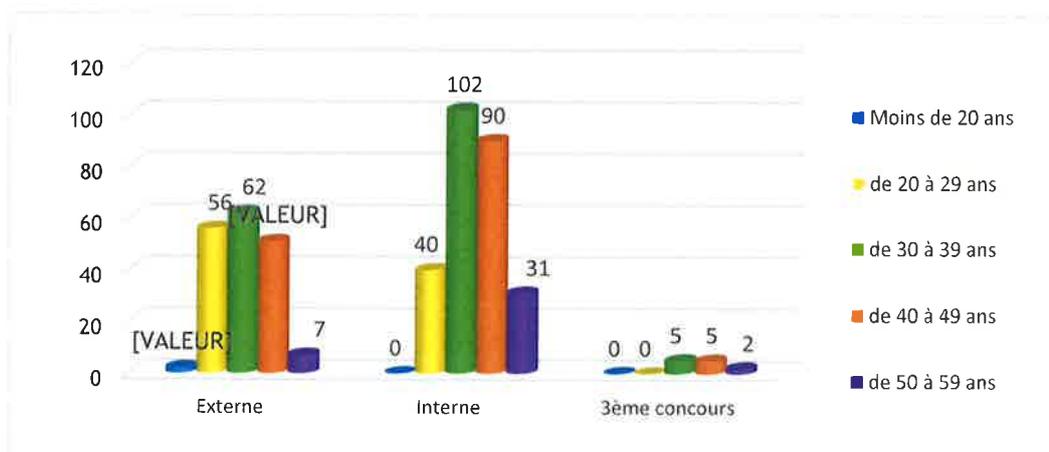
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	112	407 Soit 89.85 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	110	
Ille et Vilaine	113	
Morbihan	72	
Hors Bretagne	46	Soit 10.15 % des convoqués domiciliés Hors Bretagne

### B - Répartition hommes-femmes



Les deux spécialités confondues, les hommes représentent une grande majorité des admis à concourir (82.84 %).

### C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 37 ans.

### III – Epreuves écrites d’admissibilité

#### A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 26 janvier 2017 à Acigné pour les candidats du concours interne et du troisième concours, à Noyal sur Vilaine pour les candidats du concours externe, et au Centre de Gestion d’Ille et Vilaine pour les 4 candidats bénéficiant d’un aménagement d’épreuve accordé dans le cadre de leur reconnaissance de travailleur handicapé.

Sur les 453 candidats convoqués, **337 étaient présents aux épreuves écrites**, soit un taux d’absentéisme de 25.39 %. Pour information, 503 candidats avaient été convoqués à la session 2015 de ce concours, et 353 étaient présents (29.82 % d’absentéisme).

SPECIALITES	Convoqués	Présents
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	306	232
Environnement, hygiène	147	106
<b>TOTAL</b>	<b>453</b>	<b>338</b>

#### B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d’indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l’objet d’une double correction.

Au total, 15 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l’une des épreuves d’admissibilité ou d’admission entraîne l’élimination du candidat.

##### 1 – Epreuve de cas pratique (concours externe, concours interne et troisième concours)

Le libellé réglementaire de l’épreuve écrite est le suivant : *La résolution d’un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d’être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l’exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.*

*Durée : 2 heures ; coefficient 3*

##### Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	232	9.38	17.50	0.00	21
Environnement, hygiène	105	11.16	16.50	0.00	2
<b>TOTAL</b>	<b>337</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23</b>

158 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 47 % des candidats présents.

23 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

#### Observations générales des correcteurs :

- Pour la spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » :

Le sujet était en adéquation avec les exigences attendues d'un agent de maîtrise territoriale. Les correcteurs tiennent à souligner que les candidats prétendent accéder à un grade de catégorie C+. Il faut donc qu'ils se préparent à pouvoir répondre à des exigences supplémentaires, comme résoudre plusieurs exercices mathématiques et proposer un tableau d'organisation opérationnelle.

- Pour la spécialité « Environnement, hygiène » :

Le sujet était intéressant et varié. Il permettait d'apprécier la qualité mathématique des candidats, la logique organisationnelle, les capacités à rechercher l'information dans les documents et à s'en servir, l'esprit de synthèse et la qualité rédactionnelle. La difficulté était relativement faible et adaptée au concours.

## 2 – Epreuve de questionnaire (concours interne et troisième concours)

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : *La vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante.*

Durée : 2 heures ; coefficient 2

#### Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	141	10.56	16.40	3.20	6
Environnement, hygiène	74	9.62	16	4.40	1
TOTAL	215	-	-	-	7

105 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 49 % des candidats présents.

7 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

#### Observations générales des correcteurs :

- Pour la spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » :

Globalement, le niveau des candidats est médiocre car les candidats ne lisent pas bien les questions avant de répondre. De plus, ils oublient de donner les précisions qui justifient leur réponse (exemple : donner les calculs intermédiaires ou les raisons de leur réponse). Les normes et sigles sont plutôt bien connus mais peu de candidats arrivent à en exprimer clairement le contenu.

- Pour la spécialité « Environnement, hygiène » :

Les correcteurs ont considéré que le sujet était du niveau attendu. Cette spécialité regroupant des métiers variés, les questions sont forcément très diversifiées. Il s'avère que les candidats ne sont pas

préparés dans ce sens et ont ainsi des difficultés à répondre à des questions portant sur un autre domaine d'activité que la leur.

---

### 3 – Epreuve de mathématiques (concours externe)

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : *Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques.*

*Durée : 2 heures ; coefficient 2*

#### Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	90	12.58	20.00	3.25	5
Environnement, hygiène	31	13.12	19.00	3.00	1
TOTAL	121	-	-	-	6

29 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 24 % des candidats présents.

6 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

#### Observations générales des correcteurs :

---

Cette épreuve est soumise à un programme réglementaire que les candidats doivent connaître dans le cadre de leur préparation au concours.

Les questions concernant les calculs d'aire du triangle, les factorisations et les développements d'équations ont posé problème aux candidats, bien qu'il s'agisse d'exercices du niveau attendu.

---

### C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer les seuils d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Lors de l'épreuve de cas pratique, malgré les consignes écrites et orales données le jour de l'épreuve, des signes distinctifs présents sur les copies ont amené à l'élimination de deux candidats.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

## D - Candidats admissibles

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	13.20	28	11.42	37	11.42	3
Environnement, hygiène	12.00	18	11.52	24	10.66	1
TOTAL	-	46	-	61	-	4

Soit 111 candidats admissibles

## IV - Epreuves orales d'admission

### A - Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées sur 4 jours, du 3 au 6 avril 2017, au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard. Sur les 111 convoqués, tous les candidats étaient présents.

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant :

- *Concours externe : Entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : 15 mn – coefficient 4).*
- *Concours interne : Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : 15 mn dont 5 mn au plus d'exposé – coefficient 4).*
- *Troisième concours : Entretien portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : 15 mn dont 5 mn au plus d'exposé – coefficient 4).*

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

## B - Résultats des épreuves orales

Les résultats sont les suivants :

SPECIALITES	Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	68	11.31	16.00	5.00	0
Environnement, hygiène	43	12.59	17.00	6.50	0
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>11.81</b>	-	-	0

### Observations du jury sur l'épreuve orale d'admission :

Les membres du jury ont noté que les candidats s'étaient plutôt bien préparé à cette épreuve orale, en particulier les candidats du concours interne et du troisième concours pour leur présentation de 5 minutes. Les membres du jury retiennent que les meilleurs candidats ont pris le soin de structurer et de cadrer leur exposé.

Le niveau de cette session 2017 est globalement meilleur que les sessions passées. Le jury souhaite rappeler que les candidats doivent se préparer à ce concours en se projetant sur un poste d'agent de maîtrise, notamment dans la capacité à encadrer une équipe d'agents techniques.

## C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe et interne dans la limite, selon le cas, de 15 %, ou d'une place au moins.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes (1 poste du 3<sup>ème</sup> concours de la spécialité bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers est transféré au bénéfice de la voie externe ET 1 poste du 3<sup>ème</sup> concours de la spécialité environnement, hygiène est transféré au bénéfice de la voie interne), a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

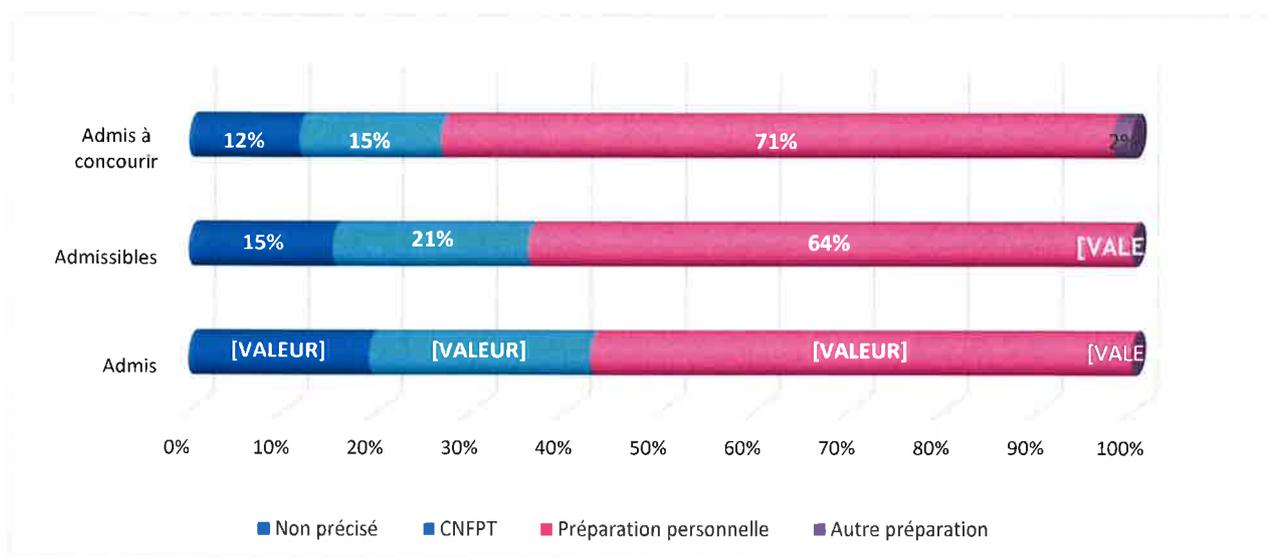
SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	13.78	11	12.71	16	12.97	3
Environnement, hygiène	14.28	6	13.43	10	11.37	1
<b>TOTAL</b>	-	17	-	26	-	4

**Soit 47 candidats admis**

## D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 47 candidats admis :

- 27 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 57.4 %,
- 11 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 23.4 %,
- 9 n'ont rien déclaré quant à leur préparation : 19.2 %



Le niveau des diplômes détenus par les 47 candidats admis est le suivant :

- 5 détiennent un diplôme de niveau II (bac + 3 à bac + 4), soit 10.64 %,
- 22 détiennent un diplôme de niveau III (bac + 2), soit 46.81 %,
- 15 détiennent un diplôme de niveau IV (bac), soit 31.91%,
- 4 détiennent un diplôme de niveau V (CAP, BEP), soit 8.51%,
- 1 candidat s'est inscrit en sa qualité de père d'au moins 3 enfants.

## V - Analyse et conclusion

Le jury félicite les 47 lauréats de cette session 2017 du concours d'agent de maîtrise territoriale. Il encourage les prochains candidats à se préparer sérieusement aux épreuves écrites et orales, en se basant sur les notes de cadrage et annales accessibles sur le site internet du centre de gestion organisateur.

Le jury souligne que la réussite à ce concours dépend principalement de l'investissement donné dans la préparation aux épreuves.

En ce qui concerne les épreuves écrites, les candidats doivent notamment se préparer sur la spécialité dans laquelle ils se sont inscrits (et non leur métier d'origine).

En ce qui concerne l'épreuve orale, la présentation du candidat est primordiale : les candidats doivent apprendre à structurer leur exposé : annonce de plan, faire le lien entre leurs missions et les compétences acquises, savoir définir leur projet professionnel. Les connaissances portant sur l'environnement territorial méritent d'être davantage maîtrisées par les candidats.

Enfin, le Président du jury remercie vivement l'ensemble des correcteurs, des examinateurs et des membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ayant permis au bon déroulement de l'ensemble des épreuves.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 7 septembre 2017

Le Président du jury

Sébastien CHOTARD  
Responsable des travaux - Ville de Dinan

